



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2180

Développement de l'entreprise-école créée par CEFI Formation dans le cadre du projet "GaïaMundi" - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association CEFI Formation, sise 11 rue Alsace-Lorraine - 69500 BRON - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2180 - DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE-ECOLE CREEE PAR CEFI FORMATION DANS LE CADRE DU PROJET "GAIAMUNDI" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION CEFI FORMATION, SISE 11 RUE ALSACE-LORRAINE - 69500 BRON - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2022/1831 en date du 7 juillet 2022, vous avez attribué une subvention de fonctionnement de 80 000 euros à l'association « CEFI Formation » (Culture Education Formation Individualisée), sise 11, rue Alsace-Lorraine - 69500 Bron, pour l'expérimentation d'une entreprise-école dans le cadre du projet GaiaMundi sur les usages mutualisés de la scénographie cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision. Le projet GaiaMundi bénéficie d'une participation financière de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Le projet GaiaMundi est l'une des réponses apportées à notre objectif de démocratie ouverte. En effet, l'utilisation de moyens (données et interfaces pour les utiliser et les analyser) libres et ouverts dans les travaux de délibérations publiques en est une des conditions de réussite. L'interface GaiaMundi permet de produire des représentations de données cartographiques interactives des populations.

L'appel à projets « ANCT/Incubateurs des Territoires », dans le cadre du Plan France Relance, a ainsi constitué une opportunité majeure pour poursuivre l'objectif d'un déploiement de la cartographie interactive via le projet GaiaMundi, portée par une communauté de développement, autour d'une « entreprise-école » qui permette sa diffusion, de façon pérenne.

L'association CEFI-Formation est un organisme de formation professionnelle continue. Ce centre contribue depuis plus de 30 ans à l'accès à l'emploi et au développement des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi. En plus de la formation, il met au premier plan l'épanouissement social et culturel des publics.

Le CEFI est une structure de l'économie sociale et solidaire, qui propose une approche pédagogique individualisée et personnalisée et met en œuvre des méthodes pédagogiques actives et dynamiques pour l'ensemble de ses prestations.

Le CEFI a proposé la mise en place d'une action d'entreprise école dans le cadre du projet GAIAMUNDI qui a fait l'objet de délibération précitée n° 2022/1831 du 7 juillet 2022.

Au regard de l'avancée très positive de cette action, le CEFI propose de renforcer le caractère ouvert du travail de l'entreprise école.

L'objectif est de mettre en place les moyens d'un développement communautaire participatif (serveur de recueil des propositions, outils de triage, de modification et de validation des propositions) pour les composantes du projet GaiaMundi. Ces outils seront mis en forme afin de permettre aux jeunes en contrat de professionnalisation dans le cadre du projet GaiaMundi de pouvoir interagir et coopérer avec les autres contributeurs. Ce qui nécessitera une adaptation de la version intermédiaire de l'interface GaiaMundi qui permette son intégration dans un tel environnement.

Cette proposition permettra donc de renforcer le caractère ouvert de l'ensemble de la démarche tout en faisant un puissant levier supplémentaire de professionnalisation des jeunes engagés dans l'entreprise école, en complément du projet qui a bénéficié de la subvention de 80 000 euros approuvée par la délibération n° 2022/1831 du 7 juillet 2022.

Pour pouvoir réaliser cette nouvelle action, l'association CEFI a sollicité une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à laquelle je vous propose de répondre favorablement au regard de la qualité des actions engagées par le CEFI dans le cadre du projet GaiaMundi.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association « CEFI Formation », sise 11, rue Alsace-Lorraine - 69500 Bron, est approuvée.
- 2- La convention d'application entre la Ville de Lyon et le CEFI, jointe en annexe de la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante à la subvention, soit 20 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 116536, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET